



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 19 a) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi en application de la résolution [73/227](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport présente le dernier bilan de la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il s'appuie sur des études, des rapports et une analyse récemment réalisés par les organismes des Nations Unies, sur les documents issus de délibérations des organes intergouvernementaux, notamment le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, sur les discussions du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que sur d'autres forums et débats portant sur cette question. Il doit être lu en parallèle avec d'autres rapports sur le développement durable présentés à l'Assemblée générale, en particulier le rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies ([A/74/72-E/2019/13](#)).

* [A/74/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 73/227 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de la résolution et de procéder à cette fin à une évaluation des progrès faits dans l'application des instruments et le respect des engagements découlant d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en examinant les enseignements tirés de l'expérience, les exemples de réussite, les partenariats et leur contribution au renforcement de l'intégration et de la cohérence dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Action 21, Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable : difficultés à surmonter et points non résolus

2. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les points d'Action 21 dont l'examen n'est pas achevé sont repris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À l'heure actuelle, le paysage mondial offre un tableau contrasté, mêlant avancées et reculs. Pour obtenir des données et une analyse complètes sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable, le présent rapport doit être lu en parallèle avec le rapport du Secrétaire général intitulé « Édition spéciale : point sur les objectifs du développement durable » (E/2019/68), rédigé en coopération avec l'Équipe spéciale du système des Nations Unies pour le forum politique de haut niveau, laquelle est coprésidée par le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement.

3. Les auteurs du rapport *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2019*¹ signalent que, si la croissance économique mondiale est restée stable à 3,1 % en 2018, elle a été inégale et n'a pas souvent profité aux régions qui en avaient le plus besoin. Ces chiffres masquent les fragilités et les reculs de nombreux pays et le rythme inégal du progrès économique dans le monde. Si les perspectives économiques à l'échelle mondiale se sont améliorées au cours des deux années précédant le présent rapport, des risques subsistent. Plusieurs grands pays en développement ont vu la croissance de leur revenu par habitant ralentir ou diminuer. Un déclin similaire est à prévoir en 2019 en Afrique centrale, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest, en Asie occidentale et en Amérique latine et dans les Caraïbes, régions où près d'un quart de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté.

4. Cette situation a des répercussions majeures sur l'objectif que la communauté internationale s'est fixé dans le Programme 2030 d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde (objectif de développement durable n° 1). Bien que l'extrême pauvreté ait diminué depuis 1990, les progrès ont été lents ces dernières années. Les personnes qui vivent encore dans l'extrême pauvreté endurent des privations profondes et persistantes qui sont fréquemment exacerbées par les conflits violents et la vulnérabilité face aux catastrophes. Le nombre de personnes touchées

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.19.II.C.1.

par la faim est à nouveau en augmentation dans le monde et la dénutrition continue de toucher des millions d'enfants. Des progrès significatifs ont été faits pour améliorer la santé de millions de personnes, mais au moins la moitié de la population mondiale ne dispose toujours que d'un accès limité aux services de santé essentiels.

5. Malgré les avancées considérables qui ont été réalisées ces dernières années pour renforcer l'accès et la participation à l'éducation, les niveaux d'apprentissage restent en général faibles, ce qui soulève des doutes quant à la réalisation de l'objectif visant à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage permanent d'ici à 2030 (objectif 4). Les obstacles structurels et la discrimination auxquels font face les femmes et les filles dans le monde entier prouvent qu'il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de parvenir à l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et filles (objectif 5).

6. Plusieurs milliards de personnes n'ont toujours pas accès à une eau sans risque sanitaire, à des services d'assainissement et à des conditions d'hygiène décentes, et il faudrait multiplier par deux le rythme des progrès accomplis chaque année pour garantir un accès universel ne serait-ce qu'aux services d'assainissement de base d'ici à 2030 (objectif 6). L'électrification commence à se développer dans les pays les plus pauvres, les améliorations se poursuivent en matière d'efficacité énergétique et les énergies renouvelables progressent de manière considérable dans le secteur de l'électricité. Toutefois, certaines questions nécessitent davantage d'attention, telles que l'accès aux combustibles et aux techniques propres pour la cuisson et l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans les transports et le chauffage (objectif 7).

7. Le taux de chômage mondial est tombé à 5 %, son niveau le plus bas depuis la crise économique mondiale de 2008, et la productivité du travail a augmenté. Cela étant, de nombreux travailleurs ont des emplois précaires, en particulier ceux du secteur informel, les femmes et les jeunes (objectif 9). Des progrès ont été réalisés en vue de la conservation des océans, de plus en plus de zones sont protégées et davantage de politiques et de traités encourageant une utilisation responsable des ressources marines sont appliqués. Toutefois, l'acidification et la pêche non durable continuent de représenter des menaces majeures pour les océans et les ressources marines (objectif 14).

8. En 2017, on a recensé de nombreux morts et blessés parmi les civils, ainsi que des dommages aux biens de caractère civil. Le nombre de personnes déplacées de force a atteint le chiffre record de 68,5 millions. Les conflits armés, les autres formes de violence et la faiblesse des institutions nuisent au développement économique en ce qu'il en découle une baisse de l'investissement étranger direct et d'autres indicateurs macroéconomiques, ce qui a une incidence négative sur les taux de pauvreté, l'espérance de vie et l'éducation. Il faut redoubler d'efforts pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, renforcer les institutions et assurer l'accès à la justice (objectif 16). En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, les envois de fonds de particuliers connaissent un pic historique et une part croissante de la population mondiale a accès à la technologie (objectif 17).

9. Toutefois, des obstacles de taille subsistent. L'aide publique au développement est en baisse. Les tensions commerciales sont vives et le protectionnisme s'intensifie, ce qui met sérieusement en péril le commerce international comme moteur du développement.

10. Les changements climatiques demeurent la principale menace de notre époque. Sans une action multilatérale concertée, ils ne feront qu'aggraver les difficultés auxquelles se heurte déjà la communauté mondiale en matière de développement

durable. Ils peuvent, par exemple, compromettre les perspectives économiques, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Les risques climatiques s'accroissent, la planète étant touchée par un nombre croissant de phénomènes météorologiques extrêmes. Au cours des six années qui ont précédé le rapport, plus de la moitié des phénomènes météorologiques extrêmes auraient été causés par les changements climatiques. Les chocs climatiques ont des conséquences tant pour les pays développés que pour les pays en développement, exposant d'importants groupes de population au risque d'être déplacés et endommageant fortement les infrastructures essentielles.

11. Le coût humain des catastrophes pèse lourdement sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Nombre de petits États insulaires en développement dans les Caraïbes, l'océan Indien et l'océan Pacifique sont particulièrement exposés aux risques climatiques, et notamment aux inondations, à l'aridité croissante, à l'érosion du littoral et à l'épuisement des ressources d'eau douce. Les dégâts causés par les phénomènes climatiques aux infrastructures de transport essentielles, comme les ports et les aéroports, peuvent avoir des répercussions plus larges sur le commerce international et les perspectives de développement durable de la majorité des pays, notamment les plus vulnérables. En outre, les risques liés à la submersion marine des infrastructures côtières augmenteront considérablement quand le réchauffement de la planète atteindra 1,5°C, ce qui pourrait survenir dès les années 2030.

12. Le Programme 2030 vise à surmonter des problèmes nouveaux et de plus en plus mondialisés, ainsi qu'à combattre des inégalités de plus en plus marquées. Dans ce programme, les États Membres prennent en considération le fait que les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable sont indissociables et s'engagent à ne laisser personne de côté. Ils valorisent le partenariat, l'action collective et surtout l'inclusion. Tout le monde a un rôle à jouer : les jeunes, les femmes, les peuples autochtones, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les pays développés et les pays en développement doivent s'unir pour répondre aux préoccupations communes de l'humanité. Les solutions doivent s'appuyer sur la science et l'innovation, tout en tenant compte des circonstances et des perspectives uniques qui prévalent aux niveaux local, national et régional. Cette approche permettra à la communauté internationale de réaliser en temps voulu ses priorités communes.

13. Les États Membres ont noté que, pour mener à bien cette action collective multilatérale, il importait de mettre en place des mécanismes et des plateformes facilitant le dialogue, la prise de décisions et, enfin, la mise en application. La section suivante met en lumière certains des mécanismes principaux qui auront une incidence sur la mise en œuvre du Programme 2030 dans les années à venir.

A. Suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

14. En 2012, dans sa résolution [66/288](#), l'Assemblée générale a fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro (Brésil), intitulé « L'avenir que nous voulons ». Au paragraphe 84 de ce document, les États Membres ont décidé de créer le forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'ont chargé d'assurer le suivi des activités de développement durable.

15. Les fonctions du forum sont énoncées au paragraphe 85 du document final. Elles comprennent l'intensification des échanges entre scientifiques et décideurs par l'examen de la documentation afin de rassembler les informations et les évaluations

dispersées, notamment sous la forme d'un rapport mondial sur le développement durable en s'appuyant sur les évaluations existantes. En juillet 2016, dans la déclaration ministérielle du forum, les États Membres ont décidé que le Rapport mondial sur le développement durable deviendrait quadriennal et qu'il serait rédigé par un groupe indépendant de scientifiques, appuyé par une équipe spéciale composée de six organismes des Nations Unies.

16. Le forum a terminé son premier cycle d'examen des objectifs de développement durable en juillet 2019. Les progrès et la mise en œuvre de l'ensemble des 17 objectifs seront examinés en détail. À ce jour, un total de 142 pays a présenté, au cours de réunions tenues dans le cadre du forum, les conclusions d'un examen national volontaire faisant état des mesures qu'ils ont prises pour exécuter le Programme. À l'heure où les pressions de diverses natures qui s'exercent à l'échelle nationale sont intenses et où le multilatéralisme est remis en question, c'est une marque de la détermination des pays à contribuer au Programme 2030 et cela indique qu'ils se le sont véritablement approprié. La masse d'informations obtenues de ces examens nationaux volontaires donne à la communauté internationale un nouvel élan qui lui permet de poursuivre la tâche qu'elle doit accomplir : mettre en œuvre les objectifs communs en matière de développement durable.

17. Les points de vue nationaux présentés au cours des quatre dernières années ont mis en lumière ce qui suit :

- Le Programme 2030 exige une action collective qui passe par un multilatéralisme inclusif et doit s'attacher à ne laisser personne de côté.
- Si les gouvernements doivent mener l'action, les autorités locales, les villes, les entreprises et la société civile ont toutes un rôle important à jouer.
- La crise climatique est la plus grande menace systémique mondiale à laquelle le développement durable fait face, et la marge de manœuvre pour lutter contre cette crise est très faible.
- Surtout, la poursuite du développement durable, d'une croissance à faible émission de carbone et de la protection du climat est beaucoup plus efficace et productive lorsqu'elle prend en compte la participation du public et s'appuie sur des partenariats reposant sur des bases solides en matière de science et d'innovation.

18. L'édition 2019 du forum a eu pour thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ». Les participants ont procédé à un examen approfondi de l'objectif de développement durable n° 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), l'objectif 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), l'objectif 10 (Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), l'objectif 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), l'objectif 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) et l'objectif 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

19. L'année 2019 marquera également la tenue de la première réunion du forum au niveau des chefs d'État et de gouvernement organisée sous les auspices de l'Assemblée générale. Les participants à la réunion assureront le suivi et l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030. Le sommet de 2019 sur les objectifs de développement durable se tiendra à New York les 24 et 25 septembre et

sera présidé par le Président de l'Assemblée générale. Il s'agira de parvenir à une déclaration politique négociée concise. La réunion s'appuiera sur le rapport du Secrétaire général intitulé « Édition spéciale : point sur les objectifs du développement durable » et sur le Rapport mondial quadriennal sur le développement durable.

B. Renforcement de l'interface entre la science et les politiques

20. Le Programme 2030 a souligné l'importance de renforcer les liens entre la science, l'innovation, les politiques et la société. Créé dans le cadre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, le Mécanisme de facilitation des technologies comprend l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, laquelle est actuellement constituée de 35 entités, le forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable et une plateforme en ligne d'information sur les initiatives, mécanismes et programmes existants en matière de science, de technologie et d'innovation.

21. L'Équipe spéciale interinstitutions est composée de 80 membres, issus de 35 entités des Nations Unies et spécialisés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. En outre, un groupe de 10 représentants de haut niveau de la communauté scientifique, de la société civile et des entreprises a été nommé par le Secrétaire général. L'Équipe spéciale interinstitutions et le Groupe des 10 hauts représentants travaillent en étroite collaboration à l'appui du forum multipartite et de la plateforme en ligne. En 2018, l'Équipe spéciale interinstitutions a continué d'étudier les effets des nouvelles technologies émergentes sur l'accomplissement des objectifs de développement durable. Elle a poursuivi ses travaux sur les effets de l'évolution rapide des technologies sur la réalisation des objectifs, notamment en ce qui concerne la robotique, l'intelligence artificielle, la biotechnologie et la nanotechnologie.

22. La création du forum multipartite, dans le cadre du Mécanisme, a été importante dans la mesure où elle a ramené à l'Organisation des Nations Unies des débats de fond sur la science, la technologie et l'innovation. Le forum, qui ne publie pas de documents négociés, est rapidement devenu le principal cadre de discussions de l'Organisation pour les débats multipartites sur les technologies émergentes hautement innovantes telles que la robotique, l'intelligence artificielle et la biotechnologie, et leurs incidences sur le développement durable. Les débats sont dirigés par des entités non gouvernementales issues du milieu universitaire, du secteur privé et de consortiums de recherche. La nature multipartite du forum et le fait qu'il ne soit pas fondé sur des négociations permettent un examen complet des questions soulevées par l'évolution récente de la situation.

23. Les auteurs du *Rapport mondial sur le développement durable* 2019 estiment qu'une transformation fondamentale est nécessaire pour préserver et améliorer le bien-être de l'humanité, sans compromettre les générations futures. Ils pensent qu'il existe de puissants outils qui peuvent aider à opérer les transformations nécessaires. La gouvernance, les instruments économiques et financiers, les évolutions des comportements à l'échelle individuelle et collective et la science et la technologie seront autant de leviers de changement dans des domaines comme l'économie, les systèmes d'alimentation, de nutrition et d'énergie et les villes et espaces périurbains et ruraux environnants. Les auteurs insistent également sur les liens entre ces systèmes, les biens collectifs mondiaux et le bien-être de chaque individu.

24. Examinant l'état actuel des connaissances scientifiques sur le développement durable, les auteurs du Rapport constatent qu'en intégrant davantage les données

scientifiques dans l'élaboration des politiques, la communauté internationale sera en mesure d'atténuer les compromis qui sont inévitables pour atteindre simultanément les objectifs économiques, sociaux et environnementaux énoncés dans le Programme 2030. Dans cette optique, les auteurs du Rapport plaident fortement en faveur d'approches novatrices en sciences de la durabilité, en mettant notamment l'accent sur les partenariats interdisciplinaires et sur la nécessité d'apporter un appui et des ressources aux institutions scientifiques des pays du Sud.

C. Petits États insulaires en développement et Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)

25. Au cours des trois dernières décennies, la communauté internationale a toujours pris en considération les contraintes et difficultés auxquelles les petits États insulaires en développement se heurtaient dans leur quête du développement durable. Nombre de ces dernières sont à l'origine de la vulnérabilité de ces États, comme l'absence d'économies d'échelle dans leur production, leur fragilité aux chocs extérieurs, leur dépendance excessive à l'égard des apports financiers extérieurs et d'un petit nombre de marchés d'exportation et d'importation, leurs moyens de transport et de communication restreints, leurs faibles possibilités de diversification de leurs productions et, enfin, leurs ressources humaines limitées, dont l'insuffisance est exacerbée par le taux de migration élevé des individus qualifiés.

26. Les problèmes singuliers que rencontrent ces pays montrent que le renforcement de leur résilience est indispensable à leur survie même. Les petits États insulaires en développement eux-mêmes sont parfaitement conscients de cet impératif : aux niveaux régional et national, les pays appliquent des politiques et des stratégies visant à réduire leur vulnérabilité et à renforcer leur résilience. Ces États ont élaboré des cadres globaux destinés à assurer un développement durable ou sont en train de le faire. Ces cadres s'appuient sur les objectifs et aspirations de chaque État et tiennent compte des réalités nationales, sous-régionales et régionales. Dans le même temps, ils font écho aux instruments mondiaux axés sur les préoccupations et priorités des petits États et sur la promotion de la résilience et du développement durable, tels que le Programme 2030 et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Les cadres nationaux ou régionaux de développement sont étroitement alignés sur le Programme 2030 et les Orientations de Samoa.

27. Les vulnérabilités économiques, sociales et environnementales des petits États insulaires en développement étant interdépendantes, il convient d'adopter une approche globale et intégrée pour y remédier. À cette fin, et pour marquer l'étape à mi-parcours des Orientations de Samoa, l'Assemblée générale procédera, le 27 septembre 2019, à un examen à mi-parcours de haut niveau des progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires de ces États grâce à la mise en œuvre des Orientations. En 2018, trois réunions préparatoires régionales et une réunion interrégionale² ont été organisées pour examiner les avancées et l'application des Orientations de Samoa aux niveaux national et régional.

28. En outre, une série de dialogues multipartites de partenaires de haut niveau ont été menés en marge des réunions préparatoires pour appuyer les travaux du Cadre de

² Les réunions préparatoires régionales se sont tenues à Maurice pour l'Atlantique, l'océan Indien, la Méditerranée et la mer de Chine méridionale (Saint-Louis, 23-25 mai 2018), à Tonga pour la région du Pacifique (Nuku'alofa, 19-21 juin 2018) et au Belize pour la région des Caraïbes (San Pedro, 6-9 août 2018). La réunion préparatoire interrégionale s'est tenue à Samoa (Apia, 30 octobre-1^{er} novembre 2018).

partenariats pour les petits États insulaires en développement et le processus préparatoire lié à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa. Les difficultés que rencontrent les petits États insulaires en développement seront également abordées lors de l'édition 2020 de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (Conférence sur les océans), laquelle se tiendra à Lisbonne.

D. Conservation et exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable

29. Des milliards de personnes sont tributaires des océans, qui constituent un moyen de subsistance et une source de nourriture. Néanmoins, l'eutrophisation des côtes, la pollution plastique et la surpêche menacent de plus en plus la santé de l'écosystème vital que sont les océans. Depuis l'ère préindustrielle, l'acidité des océans a augmenté de 26 % et, selon les tendances actuelles, devrait encore augmenter de 100 à 150 % d'ici à la fin du siècle. La proportion des stocks halieutiques mondiaux restant à des niveaux durables sur le plan biologique est passée de 90 % en 1974 à seulement 66,9 % en 2015.

30. Ces dernières années, le nombre et l'étendue spatiale des aires marines protégées ont rapidement progressé. En 2000, la superficie de ces aires était d'environ 2 millions de kilomètres carrés (soit 0,7 % des océans). Depuis, leur superficie a plus que décuplé pour atteindre 23 millions de kilomètres carrés (soit 7,59 %) en mai 2019. Cette croissance s'est produite dans les aires marines sous juridiction nationale ; au-delà des juridictions nationales, les aires marines protégées ne représentent que 1,18 % du total, une situation qui n'a pas évolué ces dernières années³. La plupart des pays ont élaboré des cadres réglementaires et institutionnels ciblés pour promouvoir l'accès des petits pêcheurs aux ressources productives, aux services et aux marchés. Toutefois, le niveau de mise en œuvre de ces cadres étant faible ou moyen dans plus de 20 % des pays, il est indispensable d'intensifier les efforts, en particulier en Océanie, en Asie centrale et en Asie du Sud.

31. Un nombre croissant d'instruments et de mesures ont été mis au point pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui demeure l'une des plus grandes menaces pour la gestion durable de la pêche. Par exemple, le premier accord international juridiquement contraignant sur la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, est entré en vigueur en juin 2016. En juin 2019, 61 États et l'Union européenne avaient adhéré à cet accord. Cela étant, les mesures prises actuellement ne suffisant pas à éliminer les menaces pesant sur l'océan, il faut redoubler d'efforts à tous les niveaux pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.

32. La première Conférence sur les océans s'est tenue à New York en 2017. Son objectif était de sensibiliser l'opinion et de promouvoir l'action menée sur le plan international pour conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. En juin 2019, diverses parties prenantes avaient pris plus de 1 500 engagements volontaires pour mettre en œuvre l'objectif de développement durable n° 14.

³ Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement et Union internationale pour la conservation de la nature. « Base de données mondiale sur les zones protégées » (consultée le 22 juillet 2019).

33. Le 9 mai 2019, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 73/292 sur la Conférence sur les océans de 2020, dans laquelle elle a décidé de convoquer la Conférence à Lisbonne du 2 au 6 juin 2020 pour appuyer la mise en œuvre de l'objectif 14 et en a défini les modalités. Les Gouvernements du Kenya et du Portugal accueilleront conjointement la Conférence. Le thème général de cette dernière sera « Océans : intensification de l'action fondée sur la science et l'innovation aux fins de la mise en œuvre de l'objectif 14 : bilan, partenariats et solutions ». La Conférence sur les océans de 2020 sera une occasion importante de renforcer les partenariats, de déterminer les domaines d'action reposant sur la science et l'innovation et d'intensifier l'action menée en vue d'assurer un avenir durable pour l'océan.

E. Consommation et production durables

34. L'adoption de modes de consommation et de production durables est un objectif transversal qui, sans se limiter uniquement à l'objectif de développement durable n° 12 (Établir des modes de consommation et de production durables), illustre bien l'interdépendance des différents objectifs. La consommation matérielle à l'échelon mondial a augmenté rapidement, tout comme l'empreinte matérielle par habitant, ce qui compromet gravement la réalisation de l'objectif 12 et, du reste, de l'ensemble des objectifs de développement durable. En 2017, cette consommation a atteint 92,1 milliards de tonnes, contre 87 milliards en 2015, soit une hausse de 254 % par rapport aux 27 milliards de tonnes en 1970. Le taux d'extraction qui s'accélère chaque année depuis 2000 est la conséquence de l'accroissement de la demande en ressources naturelles depuis plusieurs décennies et la cause de la pression insoutenable exercée sur les ressources environnementales.

35. Selon les prévisions, si des mesures politiques ne sont pas prises de façon immédiate et concertée, le volume des ressources extraites à l'échelle mondiale pourrait atteindre 190 milliards de tonnes d'ici à 2060. L'accroissement de la demande en ressources naturelles se traduit également par une augmentation de l'empreinte matérielle par habitant. En 1990, environ 8 tonnes de ressources naturelles ont été extraites par personne. En 2015, ce chiffre était passé à près de 12 tonnes par personne, avec toutes les conséquences que cela implique pour l'épuisement des ressources et l'environnement. Dans les examens nationaux volontaires qu'ils ont présentés au cours du forum, les pays ont indiqué qu'ils luttent contre ce problème en encourageant une utilisation efficace des ressources dans le cadre des stratégies de croissance verte.

36. La transition vers un mode de consommation et de production durables constitue une approche systémique et un moteur essentiel de la transformation. L'objectif est de réduire la consommation excessive des ressources environnementales et d'assurer une prospérité économique durable sans dépasser les limites de capacité de la planète. Un tel changement nécessite des cadres et des instruments politiques nationaux bien conçus. En 2018, 71 pays et l'Union européenne ont fait état d'un total de 303 instruments de gouvernance. Il est toutefois urgent d'agir à l'échelle mondiale pour veiller à ce que les besoins matériels actuels ne donnent pas lieu à une extraction excessive ou à une dégradation des ressources de l'environnement, notamment en adoptant des politiques propres à favoriser une utilisation efficace des ressources, à limiter les déchets et à intégrer systématiquement des pratiques de développement durable dans tous les secteurs de l'économie.

37. Les secteurs à forte consommation de ressources tels que l'agriculture, l'alimentation et la construction sont des points de départ déterminants pour faire évoluer les pratiques actuelles. L'analyse et le recensement au niveau national d'autres secteurs à fort impact, au moyen d'outils et de méthodes scientifiques,

devraient permettre d'orienter l'élaboration des politiques. Une transformation profonde des systèmes économiques est nécessaire, y compris une modification des modes de consommation, des processus de production et des pratiques, si l'on veut réduire les risques liés aux changements climatiques.

38. Les accords environnementaux, tels que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, sont des instruments importants qui aident à faire évoluer de manière concrète les pratiques et leurs effets. Le taux de conformité moyen en ce qui concerne la transmission de l'information sur la mise en œuvre des quatre conventions citées est d'environ 70 %.

39. L'examen approfondi de l'objectif 12 effectué lors de l'édition 2018 du forum a été l'occasion de lancer la stratégie « One Plan for One Planet » pour la période 2018-2022, adoptée par le Conseil du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, ainsi que le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur de l'objectif 12. Ces initiatives renforcent la cohérence et la coordination de l'action, accroissent l'efficacité et les avantages financiers présentés par les mesures mises en place et, par suite, accroissent considérablement l'échelle des modes de consommation et de production durables et leurs répercussions.

40. Le réseau One Planet aide les pays à faire la transition vers des schémas de consommation et de production plus durables. En tant que mécanisme axé sur la réalisation de l'objectif 12, le Cadre décennal fournit des outils et des solutions permettant de concevoir et d'appliquer des politiques, établit un programme commun et favorise des approches intégrées et systémiques pour les cinq prochaines années. En 2018, plus de 600 activités ont été menées dans l'ensemble du réseau. Les changements apportés dans les pratiques sont le résultat de solutions existantes et peuvent être transposés à plus grande échelle et reproduits pour faciliter la transition vers des modes de consommation et de production durables.

F. Financement du développement durable

41. Le financement du développement durable figure en bonne place sur le programme mondial pour 2019. Le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui s'est tenu en avril, et le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui aura lieu en septembre, offrent des occasions idéales de recenser les problèmes de financement qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable et de prendre des mesures actives permettant d'y remédier. Dans son rapport de 2019 sur le financement du développement durable, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement note que, depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba en 2015, le secteur privé s'intéresse de plus en plus au financement durable et que les objectifs de développement durable sont de plus en plus souvent pris en compte dans les budgets publics.

42. Toutefois, ces changements ne se produisent pas à l'échelle requise ni à la vitesse nécessaire. En conséquence, de nombreux investissements essentiels à l'accomplissement des objectifs ne sont toujours pas réalisés. Les investissements privés dans les infrastructures des pays en développement, qui s'élèvent à 43 milliards de dollars, sont inférieurs au volume de 2012. Les pays les moins avancés font

notamment face à d'importants déficits de financement. Par exemple, les dépenses annuelles qu'ils consacrent à l'éducation devraient être multipliées par plus de trois pour parvenir à un enseignement préscolaire, primaire et secondaire universel. Cela étant, à l'heure actuelle, l'aide publique au développement demeure la principale source de financement extérieur pour ces pays. Si cette aide a augmenté à un rythme régulier au cours de la dernière décennie, elle a diminué de 2,7 % en 2018, et l'aide publique au développement bilatérale accordée aux pays les moins avancés a baissé de 3 % en termes absolus⁴.

43. Les auteurs du rapport de 2019 sur le financement du développement durable rappellent que le manque de financement reste un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme 2030. Si la croissance à l'échelle mondiale s'est élevée à 3 % en 2018, celle des salaires réels n'était que de 1,8 %, soit la plus faible depuis une décennie. En outre, la plupart des habitants de la planète vivent maintenant dans des pays où les inégalités de revenus se creusent, ce qui compromet la réalisation de nombre des objectifs de développement durable. Par ailleurs, les effets des changements climatiques s'aggravent à mesure que les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter. Il faut donc prendre d'urgence des mesures climatiques beaucoup plus ambitieuses – y compris le financement de l'action climatique – en particulier à l'intention des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

44. Il est également indiqué dans le *Rapport sur le financement du développement durable* que l'enjeu commun consiste à rendre les systèmes commerciaux et financiers internationaux propices à la promotion du développement durable et à une mondialisation équitable. Les organismes internationaux proposent des mesures concrètes pour réformer l'architecture institutionnelle mondiale et rendre la finance et l'économie plus durables. Le rapport propose une feuille de route visant à ce que les pays refondent leurs systèmes financiers publics et privés de sorte à pouvoir mobiliser les ressources nécessaires aux investissements durables au niveau national. Il présente également des outils permettant aux pays d'aligner leurs politiques de financement sur leurs stratégies et priorités nationales en matière de développement durable.

G. Partenariats

45. Dans le préambule du Programme 2030, les États Membres admettent que les gouvernements ne sauraient mettre en œuvre à eux seuls le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Au forum des partenariats du Conseil économique et social de 2019, les participants ont souligné que, pour créer une dynamique propice à l'application du Programme 2030, les gouvernements, l'ONU et diverses parties prenantes devaient collaborer de manière plus coordonnée et intégrée. Chaque partie prenante contribue au développement. La transformation dépend de la prise d'initiative, de l'innovation et de la collaboration stratégique au niveau local. En outre, pour que les meilleures pratiques puissent être transposées à plus grande échelle, il est indispensable de prendre des engagements au niveau local.

46. Les examens nationaux volontaires, bien que pilotés par les gouvernements, représentent une occasion majeure de faire appel à de nombreux acteurs, tels que les parlements, la société civile, les autorités locales, les organisations internationales, les universités et les entreprises. Il a notamment été constaté que les parlements pouvaient y contribuer dans une large mesure. Ces examens ont également permis d'établir de nouveaux partenariats avec divers acteurs et, partant, de donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du Programme 2030. Les participants aux forums

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, « Repli de l'aide au développement en 2018, en particulier vers les pays qui en ont le plus besoin », 10 avril 2019.

régionaux pour le développement durable ont souligné l'importance de l'engagement pris par les parties prenantes et des partenariats. En Asie et dans le Pacifique, de grands groupes et d'autres acteurs ont signalé qu'ils appuyaient depuis longtemps la feuille de route régionale d'exécution du Programme 2030 élaborée par le Comité social et économique pour la région et ont insisté sur son importance pour l'application du Programme dans les pays les moins avancés. Ils ont dégagé plusieurs pistes pour renforcer cette mise en œuvre, notamment la définition d'actions plus concrètes à mener dans le cadre de la feuille de route, la mobilisation de ressources spéciales et l'élaboration de mécanismes solides de responsabilité, y compris pour l'examen systématique effectué avec la participation institutionnalisée de la société civile.

47. L'intérêt croissant porté aux partenariats et la valeur des partenariats se manifestent dans la plateforme en ligne « Partenariats pour le développement durable », le registre mondial des engagements volontaires et des partenariats multipartites des Nations Unies. À ce jour, la plateforme a recueilli plus de 4 500 contributions de diverses parties prenantes. Pour accélérer les progrès vers la réalisation du Programme 2030, il est essentiel de diffuser de bonnes pratiques reproductibles et transposables à plus grande échelle, de partager les avancées encourageantes et de proposer des approches novatrices permettant de remédier à certaines carences et contraintes qui entravent la réalisation des objectifs. À cet égard, la diffusion et la collecte de bonnes pratiques auprès d'un grand nombre d'intéressés peuvent se faire au moyen de plateformes en ligne. À la suite de l'appel lancé en novembre 2018 aux États Membres, aux organismes des Nations Unies et aux parties prenantes, plus de 600 communications ont été reçues, contenant des bonnes pratiques, des exemples de réussite et des enseignements tirés de l'expérience concernant la mise en œuvre du Programme 2030. Les communications ont été évaluées par une équipe interorganisations spéciale à l'aide de critères détaillés. L'un de ces critères était la manière dont la pratique décrite tenait compte des liens entre les objectifs de développement durable et leurs cibles. La première série, qui comporte plus de 400 bonnes pratiques, a été mise en ligne pour faciliter leur consultation et leur diffusion. Les communications ont également servi, le cas échéant, aux préparatifs thématiques des sessions de 2019 du forum.

III. Conclusions

48. L'année 2015 a été une grande réussite en ce qui concerne le multilatéralisme et l'élaboration de politiques internationales, puisqu'elle a vu l'adoption de plusieurs grands accords : le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) (mars 2015) ; le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (juillet 2015) ; Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 objectifs de développement durable (septembre 2015) ; l'Accord de Paris sur les changements climatiques (décembre 2015). Ces accords et les mécanismes qui y sont associés (tels que décrits dans le présent rapport) demeurent d'une valeur inestimable pour la communauté mondiale, car ils favorisent le dialogue, le débat et l'accélération des progrès vers le développement durable.

49. Le présent rapport révèle que, si certains domaines enregistrent des progrès manifestes, d'autres régressent. Aussi nombreux et importants que soient les obstacles soulignés dans le rapport, l'engagement en faveur du développement durable et du Programme 2030 reste fort à tous les niveaux, et la communauté internationale y reste fermement attachée. Avec assez de convergence, d'effort, d'innovation, d'engagement politique et de détermination, avec des partenaires vraiment mobilisés à l'appui de cette transformation et avec une collaboration multilatérale axée sur les résultats, la communauté internationale saura surmonter les obstacles et atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.